

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

----

OBJET : Acquisition gratuite de voiries du lotissement "Le Village des Gaïacs" appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (S.I.C.) et ouverture d'une enquête publique

P.J. : 1 projet de délibération

Par courrier en date du 31 octobre 1997, la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (S.I.C.) a sollicité l'incorporation dans le domaine public de la Commune des voiries ci-après désignées du lotissement « Le Village des Gaïacs », quartier du 6<sup>ème</sup> km, lui appartenant :

- rue Elie LAFFETE,
- rue Sylvain AUDET,
- rue Armand WENEGEI,
- rue Paul BLOC

et formant le lot n° 86 d'une superficie de 89 ares 94 centiares.

La valeur indicative de ces voiries a été estimée à 14.800.000 F/CFP.

Par courrier du 4 décembre 1997, les services municipaux ont demandé la mise en conformité des voies et réseaux.

Suite aux travaux réalisés par la S.I.C. et aux termes d'un procès-verbal en date du 10 octobre 2003, la commission de réception des travaux s'est prononcée sur une réception sans réserve dudit lot en vue de son incorporation dans le domaine public de la Ville de Nouméa.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition gratuite du lot ci-dessus, d'habiliter le Maire à signer l'acte à intervenir, et d'autoriser l'ouverture d'une enquête publique préalable au classement de cette emprise dans le domaine public communal.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Christel BERGER
		Gaël YANNO	M.	Charles ERIC
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Mariannick BABE
	Mme	Anne LOSTE	M.	Patrick OLLIVAUD
	MM.	Pierre MARESCA	M.	Heneliko TELEPINI
		Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION		Gérard VIGNES	Mme	Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme	Jacqueline BROQUET	M.	Robert VAUTRIN
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Sonia LAGARDE
	Mme	Francine BEYNEY	M.	Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA	Mme	Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M.	André DUBOIS	MM.	Michel BOYER
06.08.2004	Mme	Unako Eliane IXECO		Christian HENIN
	Mme	Anne-Marie MESTRE		Bernard HERPIN
	M.	TRAN VAN HONG	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Hamu WAHEO
	M.	Alfredo VARRA	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

### ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Marc Kanyan CASE	M.	Hervé GUEGAN
		Laurent BONNEFOND	Mme	Mireille LEVY
	Mme	Lysiane FLOTAT	MM.	Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme	Martine JONES		Gérald CORTOT
Nombre de votants : 45 (11 procurations)	M.	Jean WASMAN	Mme	Isabelle OHLEN
	Mme	Françoise CORNU	Mme	Dominique COVA
	M.	Pierre HENIN	M.	Jean-Raymond POSTIC
	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY		

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1056

autorisant l'acquisition gratuite d'un lot de voirie du lotissement "Le Village des Gaïacs" appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (S.I.C.) et ouverture d'une enquête publique

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie publié par décret n° 2001-579 du 29 juin 2001,

VU la lettre de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie n° BW/MDC/N°3959/97/DPP en date du 31 octobre 1997,

VU la lettre du Maire n° 13288 en date du 4 décembre 1997,

VU la lettre du Service du Domaine de l'Etat n° 2711-155/2004 en date du 26 mars 2004,

VU le procès-verbal de réception en date du 10 octobre 2003,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/105 du 19 juillet 2004,

La Commission du Développement Urbain entendue en séance du 30 juillet 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Est autorisée l'acquisition, à titre gratuit, par la Commune de Nouméa, des rues Elie LAFFETE, Sylvain AUDET, Armand WENEGEI, et Paul BLOC, formant le lot n° 86 du lotissement "Le Village des Gaïacs", appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (S.I.C.).

La valeur de ce bien est estimée à 14.800.000 F/CFP.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer l'acte à intervenir qui mentionnera les descriptions des limites et les superficies exactes du bien concerné.

Les diverses formalités se rapportant à la présente acquisition sont aux frais et à la diligence de la Commune de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le Maire est autorisé à ouvrir une enquête publique préalable à l'opération de classement dans le domaine public communal des voies du lotissement "Le Village des Gaïacs", situé quartier du 6<sup>ème</sup> KM.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud, notifiée à la Société Immobilière de Nouvelle Calédonie (S.I.C.) et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.D.I.G. (dont T.P.S.)	-	2
S. F.	-	1
D.G.S.T.	-	1
S.I.C.	-	1
AFFICHAGE	-	1